RÉSOLUTION DE L'AMM RECONNAISSANT ET CONDAMNANT LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS COMMISES CONTRE LES OUÏGHOURS ET D'AUTRES MINORITÉS EN CHINE

Adoptée par la 74^{ème} Assemblée générale de l'AMM, Kigali, Rwanda, octobre 2023

PRÉAMBULE

En octobre 2020, l'AMM a adopté une <u>résolution</u> qui condamne officiellement le traitement infligé à la population ouïghoure de la province du Xinjiang en Chine. La résolution se faisait également l'écho de l'appel du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme de juillet 2019 à autoriser des observateurs indépendants internationaux à entrer dans la province.

Le bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies (HCDH) a publié le 31 août 2022 un <u>rapport</u> sur « l'évaluation des préoccupations relatives aux droits de l'homme dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, en République populaire de Chine ». Ce rapport fait état de graves violations des droits humains, commises au Xinjiang et de restrictions qui suivent un modèle discriminatoire. Le HCDH fait entre autres état d'allégations crédibles de traitements médicaux forcés et de conditions de détention indignes.

« Le but de l'AMM est de servir l'humanité en s'efforçant d'atteindre les normes internationales les plus élevées en matière d'enseignement médical, de science médicale, d'art médical, de déontologie médicale et de soins médicaux pour tous les peuples du monde ». Le taux de natalité des Ouïghours a été affaibli par le biais de contraceptions, d'avortements et de stérilisations forcés [1]. Ces actes supposent l'implication de professionnels de la médecine.

La poursuite, par la République populaire de Chine, de sa campagne repose sur l'implication continue et extensive de médecins, engagés dans des violations des droits humains parmi les plus choquantes et qui risquent de nuire à la réputation de toute la profession médicale. L'AMM et ses membres se doivent donc de condamner ces atrocités dans les termes les plus fermes.

En octobre 2020, l'AMM a reconnu et condamné le traitement infligé aux Ouïghours en Chine. Les preuves accablantes ne laissant plus de doute quant à ces violences, l'Association médicale chinoise se doit de joindre sa voix à celle des autres membres de l'AMM et pour reconnaître et condamner ce crime.

RECOMMANDATION

À la lumière du nombre croissant de preuves, notamment du rapport du HCDH du 31 août 2022, de l'implication de médecins dans de graves violations des droits humains à l'encontre du peuple ouïghour et d'autres minorités en Chine, l'AMM demande à l'Association Médicale Chinoise de reconnaître les préoccupations exprimées dans le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et de se conformer à la <u>Résolution 2020 de l'AMM sur les violations des droits humains à l'encontre du peuple Ouïghour en Chine</u>.

[1] https://apnews.com/article/ap-top-news-international-news-weekend-reads-china-health-269b3de1af34e17c1941a514f78d764c